

CSS Assurance

Gestion des achat Prestations
Avenue de Valmont 41
Case postale 144
1000 Lausanne 10

Helpline pour les fournisseurs de prestations: 0844 277 777
samantha.forte@css.ch
www.css.ch

REÇU le

2 SEP. 2021



1000 Lausanne 10, CP 144, LECC

Association des médecins du canton de Genève
12, rue Micheli-du-Crest
1205 Genève

Lausanne, 01.09.2021

Changements au sein du Groupe CSS

Bonjour

Au cours des dernières années, les conditions-cadres sur le marché de l'assurance-maladie ont constamment été sujettes à des changements. Par exemple, la compensation des risques a fait l'objet d'un affinage permanent, et les primes de l'assurance de base se sont rapprochées de plus en plus. Les changements nous ont incités à repenser et à adapter notre stratégie de caisses multiples.

C'est pourquoi nous aimerions vous informer d'un changement à venir au sein du Groupe CSS.

- **Assurance de base obligatoire (LAMal):** nous fusionnons les sociétés Sanagate SA et INTRAS Assurance-maladie SA avec Arcosana SA au 1^{er} janvier 2022. Avec la fusion, Arcosana SA reprend l'ensemble des droits et obligations des deux autres sociétés.
- **Assurances complémentaires (LCA):** INTRAS Assurance SA fusionne avec la CSS Assurance SA, qui reprend l'ensemble des droits et obligations d'INTRAS Assurance SA.

Par cette étape, nous renforçons la solvabilité, et nos clientes et clients bénéficient de primes plus stables à long terme et d'une meilleure vue d'ensemble de notre gamme de produits. Grâce à la fusion, nous simplifions par ailleurs les processus et réduisons la charge administrative.

Sur le dépliant ci-joint, vous trouverez une vue d'ensemble des fusions et de leurs conséquences sur nos produits d'assurance.

Voici ce qui change pour vos patientes et patients:

- **Assurance obligatoire des soins (LAMal):**
Les assurés d'INTRAS Assurance-maladie SA et de Sanagate SA recevront en octobre une offre d'assurance équivalente auprès d'Arcosana SA.
Les clientes et clients ont bien sûr la possibilité de résilier leur assurance. Pour ce faire, la lettre de résiliation doit nous parvenir au plus tard le 30 novembre 2021.
D'ici cette échéance, les clientes et clients ont également la possibilité de changer de modèle d'assurance ou de franchise.
- **Assurances complémentaires (LCA):**
Les assurances complémentaires d'INTRAS Assurance SA restent inchangées, mais l'assureur sera désormais la CSS Assurance SA.
- La nouvelle carte d'assurance sera remise aux clients en décembre 2021, avec validité à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ce qui change pour vous*:

- Est-ce que nous échangeons les données par voie numérique, ou est-ce que vous nous livrez des données statistiques?
Merci de mettre à jour tous vos systèmes et documents avec les sociétés d'assurance restantes.
- Indiquez-vous nos sociétés d'assurance dans certaines lettres ou sur votre site Internet?
Dans ce cas, merci de supprimer INTRAS Assurance-maladie SA (LAMal), Sanagate SA (LAMal) et INTRAS Assurance SA (LCA) au 1^{er} janvier 2022.

Ce qui ne change pas:

- L'ensemble des droits et obligations des sociétés d'assurance fusionnées seront repris par les sociétés restantes.
- Vos interlocuteurs restent personnellement là pour vous.
- Les coordonnées de paiement et les adresses (service du médecin-conseil, facturation, etc.) ne changent pas:

Service du médecin-conseil

CSS Assurance
Service du médecin-conseil
Tribtschenstrasse 21
Case postale 2568
6002 Lucerne

Facturation

CSS Assurance
Case postale 2550
6002 Lucerne

Adresse HIN: avd.f@css.ch

- Merci de mettre à jour les données d'assurance de vos patientes et patients comme d'habitude chaque début d'année.
- Vous adressez les factures à la société d'assurance compétente au moment du traitement.

Avez-vous des questions? Merci de contacter notre helpline dédiée aux fournisseurs de prestations au 0844 277 777 ou de m'envoyer un e-mail à l'adresse indiquée dans l'en-tête de la lettre.

Recevez nos meilleures salutations.



Marianne Wiedemeier
Cheffe Tarifs Ambulatoire
Membre des cadres



Samantha Forte
Key Account Manager
Membre des cadres

* La fusion d'INTRAS Assurance-maladie SA et de Sanagate SA avec Arcosana SA intervient en accord avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

La fusion d'INTRAS Assurance SA avec la CSS Assurance SA est soumise à l'approbation de la FINMA. Une fois que la fusion des sociétés d'assurance complémentaire sera effective, nous le publierons sur css.ch/fournisseurs-de-prestations en janvier 2022.